VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Willard & Eiseman

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de MARY ELIZABETH KELLER, Veuve de George Rice — Cour Civile de District, No 87,766.

A L'ENCAN.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne,

JEUDI, LE 13 MAI, A MIDI.

Vente par WILLARD & EISEMAN. MEYER EISEMAN, Encanteur.

EN VERTU d un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Mary Elizabeth Keller, veuve de George Rice et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à l encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 mai, à midi, toutes les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir :—

Première—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No 15, l'ilet No 45, borné par les rues Marengo, Milan, Colisée et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Holon A. Reinbook, passé pardevant Théodore Guyol, notaire en cette ville, le onzième (11) jour de mars 1864, ledit lot mesurant d'après ce plan, vingt huit pieds (28) sept (7) pouces de face à la rue Marengo sur cent vingt huit (128) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage simple No 1204 rue Marengo, laquelle contient 5 chambres et cuisine, plâtré et lambissé refaire du trottoir.

Deuxième—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Rousseau, St-André et Fulton, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Kennell & Werner, le 25 mars 1845, et déposé en l'étude de Jefferson ; ledit lot mesure en mesure américaine, trente-un pieds [31] onze pouces [11] et cinq [5] lignes de face à la rue Ste Marie sur cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No 4 sur un plan dressé par Joseph Pilié, le 17ème jour de février 1823, et déposé en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations sur cette propriété comprenant le cottage double Nos 530-32 rue Ste Marie, contenant 2 chambres et cuisine de chaque côté.

Troisième—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope. (autrefois Duplantier). Magasin, Gaiennie et Constance, ledit lot mesurant en mesure américaine vingt-neuf (29) pieds huit (8) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur et vingt-neuf (29) pieds neuf (9) pouces et six (6) lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations sur cette propriété consistent d'un cottage double Nos 1016-20 rue Calliope, contenant 7 chambres de chaque côté avec deux étages dans le fond.

Quatrième—Six lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 119 borné par les rues Constance, Calliope, Annonciation et Clio (autrefois Hannibal), désignés par les lettres A, B, C, D, E et F sur un devis et certificat d'arpentage signé par O. F. Seghers et fils, voyers, daté du 5 décembre 1908, et d'après lequel devis lesdits lots sont contigus et mesurent à savoir

Le lot A — quarante cinq pieds (45) et six pouces (6) de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds (100) formant le coin des rues Constance et Calliope, étant composé du tout du lot original No 26 et sur la plus grande partie du lot No 25.

Les améliorations sur ce lot comprenant un emplacement splendide pour commerce et résidence, Nos 1102 04 rue Constance. La bâtisse contient environ 8 chambres en plus du magasin.

Le lot B—Vingt neuf pieds (29), dix pouces (10) et quatre lignes (4) de face à la rue Constance, trente-cinq pieds, trois (3) pouces et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur de cent (100) pieds sur la ligne de côté vers la rue Calliope contigu au lot A sur ledit devis, une première profondeur sur l'autre ligne du côté opposé s'allongeant au long d'une allée commune pour l'usage de dudit lot B et le lot C contigu, de quarante pieds (40) onze (11) pouces et quatre (4) lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant vers la rue Clio de deux (2) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes, de là sur une deuxième profondeur de dix-sept (17) pieds dix (10) pouces et deux (2) lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant aussi vers la rue Clio de cinq (5) pieds cinq (5) pouces, de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente-quatre (34) pieds neuf (9) pouces et deux (2) lignes.

Le lot C — Quatorze (14) pieds un pouce (1) et quatre (4) lignes de face à la rue Constance ; douze (12) pieds deux pouces (2) et quatre (4) lignes en largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté vers la rue Clio, de cent pieds (100) une première profondeur sur la ligne du côté opposé s'allongeant au long de la susdite allée commune pour l'usage des dits lots C et B, quarante pieds (40) onze pouces (11) et quatre lignes (4) de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Calliope de deux (2) pieds onze pouces (11) et quatre (4) lignes ; de là une deuxième profondeur de dix sept pieds (17) dix pouces (10) et deux (2) lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Clio de cinq (5) pouces et de là une troisième profondeur à la ligne du fond de trente quatre pieds (34) neuf pouces (9) et deux (2) lignes.

Les dits lots B et C, sont composés d'une partie du lot original 25 et le tout des lots originaux 23 et 24.

Les améliorations sur les lots ci-dessus décrits B et C, comprennent une résidence double Nos 1108-10 rue Constance et la résidence simple No 1110 rue Constance.

Le lot D est contigu aux lots A, B et C dans le fond, seize pieds [16] huit pouces [8] de face à la rue Calliope sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds [127] dix pouces [10] et cinq [5] lignes, étant composé de la plus grande portion du lot No 27 et une petite portion de terre dans le fond.

Les améliorations sur cette propriété comprennent un cottage simple attrayant No 936 rue Calliope retiré de la banquette, grillage en fer, contenant 4 chambres et cuisine.

Le lot E est vingt-sept pieds [27] deux [2] pouces et trois [3] lignes de face à la rue Calliope, vingt-huit pieds [28] onze pouces [11] et trois [3] lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-sept pieds [127] dix [10] pouces et cinq [5] lignes sur la ligne de division du lot D, une première profondeur le long d'une allée sur le côté vers la rue Annonciation pour l'usage commun dudit lot E et contigu au lot F de soixante-seize pieds [76] un pouce [1] et quatre [4] lignes, de là sur une ligne oblique s'allongeant dans la direction de la rue Annonciation trois [3] pieds un [1] pouce et de là une deuxième profondeur à la ligne du fond de quarante-neuf pieds [49] et trois [3] pouces.

Les améliorations sur cette propriété comprennent le cottage double attrayant Nos 932-34 rue Calliope, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté ; plâtre, grillage en fer et citerne.

Le lot F mesurant vingt-sept pieds (27) quatre lignes (4) de face à la rue Calliope sur une première profondeur de soixante seize (76) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes au long d'une allée divisant le lot du E de là sur une ligne oblique s'étendant en la direction de la rue Constance, de trois (3) pieds un (1) pouce à la ligne droite s'étendant de là une ligne du fond de quarante-neuf (49) pieds trois (3) pouces et d'une profondeur de cent vingt-sept (127) pieds dix (10) pouces et cinq (5) lignes sur le côté vers la rue Annonciation sur une largeur de vingt-huit (28) pieds neuf (9) pouces et quatre (4) lignes dans le fond

Les améliorations sur cette propriété comprenant le cottage double Nos 928-30 rue Calliope consistant de trois (3) chambres et cuisine de chaque côté, plâtré partout, citerne.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus désignée par le 33 sur le devis ci-dessus mentionné de D E Seghers & fils, sur un plan déposé parmi les registres de O. de Armas, ancien notaire, comme plan No 6, le quel dit lot mesurant vingt quatre (24) pieds neuf (9) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-deux (122) pieds et trois (3) pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette propriété comprennent la résidence simple à deux étages, No 916 rue Calliope, contenant 6 chambres.

Conditions—Un tiers 1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, représenté par des billets de l'acquéreur, daté du jour de l'adjudication, portant sept pour cent [7 0/0] d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes dues et exigibles pour l'année 1909, et de déposer chez l'encanteur dix pour cent (10) du montant de son enchère en au moment de l'adjudication, de payer tous les certificats nécessaires et requis, et pour l'acte de vente devant être passé pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demand ur.

11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion sans précédent pour s'engager dans un commerce bien établi.

La Propriété Foncière et le Contenu d'Affaires d'Entrepreneur de Pompes Funèbres et Salon Funèbre de Thos E. Lynch, Nos 1425 et 1427 avenue Tulane.

No 85,973 -Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR STROUDBACK & STERN— Leonard L. Stern Encanteur— JEUDI, le 13 mai 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 31 mars 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, etc., situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Gasquet et l'avenue Tulane, mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, 47 pieds 10 pouces, au fond, 168 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Liberté, le tout plus ou moins en mesure américaine acquise 30 juillet 1904 livre des transferts 197, folio 714.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages connue comme la "Thos E. Lynch Funeral Parlors" et contenant quatre chambres et grande écurie avec stalles et chambres pour voitures.

Le contenu de cet établissement de Salon Funèbre consiste d'un buggy de livraison 1 wagon de livraison, 4 voitures, 1 limousine, 1 corbillard 1 baroushe, 2 wagons, 5 jeux de harnais double, 2 jeux de harnais simples, 1 paire de chevaux sorrel, 1 paire de chevaux bai, 1 cheval gris, 3 chevaux bai, 1 paire de chevaux noirs, 1 petit lot de fournitures pour pompes funèbres, 1 vieux corbillard, 1 petit wagon de livraison meubles de bureau et installations, etc.

Conditions — Le contenu dudit établissement de Pompes Funèbres et salons funéraires ensemble avec la propriété foncière ci-dessus décrite, sur laquelle le commerce est conduit en gros, comptant. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété en et pour l'année 1909, et de déposer chez l'encanteur dix pour cent (10) du montant de son enchère en au moment de l'adjudication, de payer tous les certificats nécessaires et requis, et pour l'acte de vente devant être passé pardevant Edward Rightor, notaire.

John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats pour le demand ur.

11 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 2717-19 Rue Troisième, entre Magnolia et Clara.

Succession de Mme Christina Weber, No 87,875, Cour Civile de District, Div. D.

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par FREED & CLESI, N. J Clesi, encanteur, en vertu d'un ordre daté et signé le 22 décembre 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet numéro trois cent quatre-vingt (380) borné par les rues Deuxième, Troisième, Magnolia et Clara désigné par le No neuf sur un devis fait par H. N. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 19 novembre 1901 annexé à un acte de vente par J. H. Hiller à M. J. Farrell, passé pardevant J. J. Ward, notaire le 9 mars 1908 mesurant trente pieds de face à la rue Troisième sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par M. J. Farrell par achat de la "Suburban Building and Loan Association", par acte passé pardevant Harry L. Lockard, Jr, notaire daté du 10 octobre 1903, enregistré dans le livre des transferts 190, folio 739.

Conditions—Comptant L'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI,
Encanteurs et Propriétés Foncières
838 rue Gravier.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 20

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Cinq chambres de chaque côté.

2309-11 AVENUE CLEVELAND,

Entre les rues Miro et Tonti, l'Ilet Canal.

Devant être vendu au plus haut enchérisseur sans limite ni réserve, JEUDI le 13 mai 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 29 mars 1909 procédera de vendre à l'enchère publique, JEUDI, le 13 mai Le joli cottage double Nos 2309-11 avenue Cleveland, dans l'ilet 552 Premier District de la Nouvelle Orléans borné par les rues Miro Tonti et Canal, étant le lot 20, et mesurant 30 pieds de face à l'avenue Cleveland sur une profondeur entre lignes parallèles de 128' 8" 6".

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un deux ans sur billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses de sécurité, ledit billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date du passage de l'acte de vente ; les loyers devant aller à l'acquéreur de la date de la vente les taxes de 1909, les frais de cet affiche annonce vente, acte de vente pardevant Alphonse Lemée, notaire aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.

Geo Montgomery avocat.

21 avril—11 18 25—mai 2 9 13

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIAMANTS ET BIJOUTERIE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 avril 1909 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans dans la succession de Mariano A Ferreras No 88,378, les effets suivants, à savoir :

Bagues en diamant, Porte-plume à fontaine en or, Bagues en or, Boutons en or, Epingle en or, Montre plaquée en or et breloque.

Conditions—Comptant.

Favrot & Friedrichs, E. T. Florance, avocats. 15avril—15 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie maison de residence à deux étages en bois,

No 1712 RUE BIENVILLE.

Succession de Dennis J. Duffy

No 83,409—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL ET PARKERSON, W. A Kernaghan, encanteur, bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, 22 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre daté du 19 mars 1909 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite savoir :

La jolie maison de résidence en bois à deux étages No 1712 rue Bienville, ayant corridors, 10 chambres, bain, sur un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte en sont partie, située dans le Second District de cette ville, carré borné par les rues Bienville, Claiborne, Derbigny et Douane. Désigné par le No deux sur un plan de Edgar Pilié voyer, en date du 21 mars 1888, et annexé à l'acte de vente par Mlle Marguerite Fox à Thomas Duffy, passé pardevant James Fahey, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1888, et mesurant d'après ledit plan, mesure américaine, vingt-six [26] pieds cinq [5] pouces et trois [3] lignes de face rue Bienville sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent huit [108] pieds.

Ledit terrain étant composé de l'arrière partie des terrains 7, 8, 9 et 10, du carré d'ilet No 48 sur un plan de J. Pilié, daté du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville, à une distance située à marcher du centre des affaires, sur une large avenue à proximité de plusieurs lignes de chemins de fer, louée jusqu'au 30 septembre 1909.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste s'il y en a, à crédit, de un an de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de ladite vente devant être attestée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre, signés et endossés par lui, portant sept pour cent (7 0/0) d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec tout les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent (5 0/0) honoraires d'avocat en cas de procès, et la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant assumer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909, 10 pour cent au moment de la vente, l'acte de vente pardevant W. Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 mars—21 28—avril 4 11 18 22

Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETES DE VALEUR.

307-309 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, à côté du coin de la rue Gravier.

—AUSSI—

311-313 RUE CARONDELET

Bâtisse en briques à 4 étages, devanture en granit, contigue à la première propriété décrite, avec allée commune à l'arrière.

A quelques pas de la Bourse au Coton, de la Bourse aux Valeurs, de la Bâtisse de la Banque Hibernia, de la Bâtisse Hennen, de l'Hôtel St-Charles, de la Nouvelle Bâtisse de la Banque Whitney, et d'autres structures importantes.

Dans le Cœur de la Nouvelle-Orléans Commerciale et Financière.

Situations excellentes pour Banques, Sociétés de Homestead, Négociants en Coton et Grains, Compagnies de Navires, d'Assurances, Courtiers en Actions et Bons, Hommes de Profession, Commerce de Détail, etc., etc.

Les deux susdites propriétés ensemble pourraient être converties en une Bâtisse moderne de Bureaux.

Aussi

Maison de résidence de choix et substantielle en briques avec vastes terrains,

No 1625 RUE THALIE près de l'avenue St-Charles.

A une distance de la rue du Canal qui se peut marcher, convenable comme Résidence, Maison de Pension, Sanatorium privé, Ecole, Loges, etc., etc. La maison est une résidence simple en briques à deux étages ayant Corridor, Salons doubles, Salle à manger, Office, Cuisine, Chambre à blanchissage, Huit Chambres à coucher, Chambre à bain, Ecurie et Maison de dépendance. Plans des susdites propriétés à la Bourse.

VENTE - JEUDI, 20 MAI.

EN vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Henry R. Laboulsse et al vs Peter R. Laboulsse et als, dossier No 88,727, rendus et lus en pleine Cour le 6 avril 1909 et signés en pleine Cour le 13 avril 1909, par l'Honorable Geo. H. Théard, Juge d'ai en vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI, 20 mai 1909, la propriété ci après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et ce qui appartient ou en fait partie, situés dans le carré borné par les rues St Charles (ci devant Apollon) et Thalie, dans le Premier District de cette ville, et formée des terrains ci après décrits, savoir :

(A) Un terrain mesurant vingt huit pieds, huit pouces de face rue Thalie ; la même largeur à l'arrière, et cent vingt sept pieds de profondeur et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine et désigné comme terrain No 27 sur un plan déposé comme No 21 en l'étude de G. R Stringer, ancien notaire de cette ville.

(b) Une portion de terre contigue au susdit terrain et étant une partie du terrain No 26 sur ledit plan mesurant vingt-et-un pieds de face rue Thalie sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

(c) Un terrain désigné sur ledit plan par le No 28, et adjacent audit terrain No 27, mesurant vingt-huit pieds et huit pouces de face sur ladite rue Thalie, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

(2) Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, coutumes, passages, servitudes et tout ce qui en dépend en faisant partie ou de quelque façon y appartenant situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Carondelet, Gravier, Baronne et Union, désigné par les Nos 3 et 4 sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général en 2ème jour de décembre 1835, et déposé en l'étude de C. B. Cenas, ancien notaire de cette ville, pour référence ; les dits terrains mesurent, mesure anglaise, d'après le plan comme suit :

Le terrain No 3, vingt-cinq pieds de face sur ladite rue Carondelet, vingt-cinq pieds à l'arrière sur une allée ou ruelle susdit terrain et à d'autres, quatre-vingt-cinq pieds, dix pouces et six lignes sur la limite qui le sépare du terrain No 4 ; et quatre-vingt-sept pieds, cinq pouces et trois lignes sur la limite qui le divise du terrain No 4 ; et

Le terrain No 4, vingt-cinq pieds de face rue Carondelet ; vingt-cinq pieds de largeur à l'arrière sur la susdite allée ; quatre-vingt-sept pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne le divisant dudit terrain No 3 et quatre-vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la limite le séparant du terrain No 5

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909, en sus des prix d'adjudication ; il paiera le coût de tous les et fera un dépôt entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, dix pour cent ; et il n'aura droit aux loyers qu'à partir du jour où sera fait l'acte de vente, et toutes les propriétés sont vendues sujettes à des baux qui expirent le 30 septembre 1909 ; actes de vente pardevant Edouard Rightor, notaire, aux frais de l'acquéreur.

GARLAND WOLFE, Encanteur,
824 rue Commune.

MM. James Legendre et
Morgan & Miner avocats.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mary Catherine Cooney

Veuve par premier mariage de John E. Seaman, et femme de John Rufus Currie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.— No 89,441 —Division C—Attendu que John Henry Seaman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Catherine Cooney, Veuve, etc., et épouse de John Rufus Currie, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.— Par ordre de la Cour. —THOMAS CONNELL, Greffier.— A. G. Price, A. W. Cooper, avocats.

17 avril—17 21 26

Succession de Catherine Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 89,346—Division D. — Attendu que Anna Kremer, femme veie, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Catherine Kremer, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — L. H. Burns, avocat.

15 av—15 19 24

Succession de Caroline E. Merrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 85,682 —Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes les autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Edwin T Merrick, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas F. Claiborne, avocat

14 avril—14 19 23

AVIS AUX CREANCIERS.

Schwartz Kustin and Company, Limited versus Dover & Hoffman Company Inc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 88,395 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir), pour lesquelles le compte final présenté par Ferdinand Caspar, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Edgar M. Cahn, avocat.

15 avril—15 19 24

George B. Matthews and Sons vs Southern Italian Paste Factory, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88,413 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte proposé par August O. Wuerpel, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Saunders, Dufour & Dufour, Dinkelspiels, Hart & Davey, avocats.

10 avril—10 14 19

Guy Lowell et J. Lewis Stackpole versus Southern Fibre Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,514—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes les autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Edwin T Merrick, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Chas F. Claiborne, avocat

14 avril—14 19 23

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente attrayante de propriétés améliorées.

Propriétés commerciales de choix et résidences.

COMPRENANT

Le magasin en briques à trois étages et résidence, coin des rues Tchoupitoulas et Septième.

La bâtisse en briques à trois étages contigue aux No 2227-29 rue Tchoupitoulas.

Deux cottages simples (le devant en briques) Nos 2921 2923 rue Tchoupitoulas.

Cottage résidence attrayante 2907 rue Tchoupitoulas, près de la rue Sixième.

Quatre cottages doubles de choix et rénumératifs rue Huitième.

Deux cottages doubles attrayants et de valeur 920-22, 924-26 rue Philip, près de la rue Constance.

Joli cottage double convenable, 927-29 rue Première, tous loués et ayant d'excellents locataires.

Succession de Mme Catherine Voelkel.

No 82,954—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans— Division E

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, JEUDI, le 29 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1909 et signé le 25 mars 1909, par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Mme Catherine Voelkel, les propriétés suivantes—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies etc, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans l'ancien Faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, mais maintenant comprenant le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Tchoupitoulas) Fulton, Sixième et Septième, désigné par le No Un, sur un plan par B. Buisson, voyer, daté du 5 novembre 1833 et mesurant 33 pieds 8 pouces de face (33 8") à la rue Levée, sur 103 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté le plus près du No 2 et 96 pieds de profondeur et façade à la rue Septième, sur 32 pieds dans le fond. Toute mesure anglaise. Les améliorations comprennent le grand magasin résidence en briques à trois étages, substantiellement construit No 2931 33 rue Tchoupitoulas, occupé par la maison de "Hardware" Voelkel, propriétaire longuement établie, sur les rez-de-chaussée, et comme résidence au premier étage, aux deuxième et troisième étages aussi dans le fond se trouve une bâtisse à deux étages, occupée comme entrepôt, etc. Cette propriété est admirablement située pour tout genre de commerce en détail, près du Dockboard de la rue Huitième et lignes valeurs et chemin de fer.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 2 dans l'ilet borné par les rues Levee (maintenant Tchoupitoulas), Fulton, Sixième et Septième, et mesurant 30 pieds de façade à la rue Levée ; sur une profondeur de 102 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No Un et 116 pieds 10 pouces sur la ligne du lot No 3 et vingt-neuf pieds 4 pouces en largeur dans le fond. Les améliorations comprenant une grande bâtisse en briques à deux étages et commode, désignée par les Nos 2927-29 rue Tchoupitoulas, subdivisée comme magasin au rez-de-chaussée et appartements de résidence au premier étage.

Cette propriété conjointement avec la première propriété ci-dessus décrite serait à cause de la proximité des rues de ceinture débarcadère de steamship, etc., ferait une location idéale pour manufacture ou grand espace pour bureaux, etc.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans l'ilet borné par les rues Sixième Septième, Levée (maintenant Tchoupitoulas) et Fulton, désigné comme lot 1 sur un plan par H. Moelmausen, voyer, daté du 15 novembre 1846, et mesurant 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 104 pieds 2 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Septième, et 110 pieds 6 pouces sur la ligne du lot 2, et 29 pieds 4 pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent le cottage [avec façade en briques] à un étage, avec entrée pour wagon, connu comme 2923 rue Tchoupitoulas et loué à bas prix [sous réserve de certaines restrictions] à $8.00 par mois.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Tchoupitoulas [autrefois Levée] St-Thomas [anciennement Fulton] mesurant 15 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 116 pieds, plus ou moins, le même étant la moitié supérieure du lot désigné par le No 3, sur un plan par H. Moelhausen, voyer, daté du 15 novembre 1846.

Les améliorations comprenant un cottage [avec façade en briques] à un étage, désigné comme No 2921 rue Tchoupitoulas et rapportant $9.00 par mois.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le Faubourg Livaudais dans la Paroisse Jefferson, désigné par la lettre B, sur un plan déposé en l'étude de T. Guyol, notaire, comme plan 184 pour référence. Ledit lot mesurant (M. A.) 24 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 75 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne de division du lot A, et de 78 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne du lot C, lequel dit lot B formant une partie du lot No 14 sur le plan original dudit Faubourg. Les améliorations comprenant le joli cottage résidence et commode, désigné comme No 2907 rue Tchoupitoulas et ayant de bons locataires, etc., rapportant $11.00 par mois.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le No 54, borné par les rues Première, Constance, Laurel et Philip, désigné par le No 3 sur un plan par E. Gothil, daté du 15 mai 1850, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Première sur 123 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le joli cottage résidence double attrayant, avec 2 étages dans le fond, connus comme 927 29 rue Première, contenant 7 chambres, citerne, hangar dans le fond, etc., de chaque côté, construit retiré de la rue, gas partout, grille en fer, etc., ayant d'excellents locataires et rapportant $33 00 par mois. Location convenable et de choix.

11° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Huitième, Laurel, Annonciation et Neuvième, désigné par la lettre B d'après un devis par D. E Seghers, voyer, le 12 juillet 1907, et mesurant 29 pieds et 6 lignes de face à la rue Huitième sur 75 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un joli cottage double 804-06 rue Huitième, rapportant $18.00 par mois.

8° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, et